

N° de semaines disponibles :

**Participation possible à chaque cession
 de vacances scolaires (sauf à Noël)
 (Retourner un dossier à chaque fois)**

**DOSSIER D'INSCRIPTION
 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :

Age :

Adresse :

N° allocataire CAF/MSA :

**Téléphone
 travail/domicile :**

Portable des parents :

Portable du jeune :

Adresse mail jeune et/ou parents :

Indemnisation en espèces

Situation :

Lycéen(ne) – précisez l'établissement :

Etudiant(e) - précisez l'établissement :

Autre - précisez :

Pièces à joindre :

- Justificatif de domicile
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile



*A rapporter lors de la 1^{ère} inscription de l'année seulement.
 Documents valables toute l'année civile
 (vérifier toutefois l'échéance de l'assurance responsabilité civile)*

- Contrat de participation
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- Fiche sanitaire
- Autorisation du droit à l'image et de transport

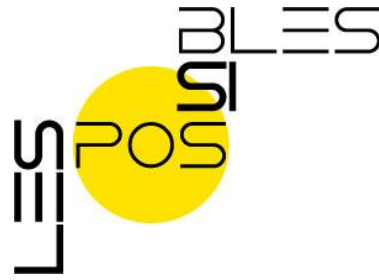
*A compléter et à rapporter
 à chaque mission*



**PHOTO
 D'IDENTITÉ**

*(à fournir sur le
 1^{er} dossier de l'année
 uniquement)*

Date de retour du dossier



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur * :....., **en qualité de représentant légal**, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille-mon fils* s'engage :

- La ville de Mayenne ne sera en aucun cas, réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- A autoriser le professionnel présent, en cas d'accident, à transporter le jeune dans l'établissement hospitalier le plus proche.
- La ville de Mayenne s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

autorise :

Prénom :.....

NOM :

Domicilié(e) :.....

.....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à Mayenne le.....

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »